

Le Président

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer d'Ille-et-Vilaine  
Service Eau et Biodiversité  
Police de l'Eau  
12 rue Maurice Fabre  
35000 RENNES

Rennes, le 27 FEV. 2023

**Objet** : Extension du Parc d'Activités Economiques du Bois de Teillay à Janzé et Amanlis et création d'une voie de liaison entre la RD92 et la RD93 – Porter à connaissance  
N° dossier cascade : 35-2022-00267

Monsieur le Directeur,

A la suite de votre courrier du 01 février 2023 relatif au dossier mentionné en objet, nous prenons note de la procédure que vous proposez, à savoir l'ajout du Département d'Ille-et-Vilaine en tant que bénéficiaire de l'autorisation initialement délivrée à la Roche Aux Fées Communauté, la définition de prescriptions modificatives et additionnelles de celles visées par l'arrêté initial, consultation du public par voie électronique et consultation du CODERST avant décision finale.

Sur les différents volets techniques relatifs à la gestion des eaux pluviales, nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, un addendum apportant les justifications et les précisions demandées aux sujets des ouvrages des deux maîtres d'ouvrages.

Pour ce qui concerne la gestion des eaux usées de la zone d'activité économique, trois options restent à l'étude :

- S2 : raccordement sur la station d'épuration de Janzé
- S3 : construction d'une nouvelle station d'épuration sur site
- S5 : raccordement sur la station d'épuration de Saint-Erblon, via Corps-Nuds.

Le sujet est à l'ordre du jour du prochain bureau exécutif de la Roche aux Fées Communauté du 24 février 2023 et nous vous informerons de la décision prise à l'issue de cette réunion.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président  
Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine



Jean-Luc CHENUT

Le Président  
Roche aux Fées Communauté



Luc GALLARD